

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 27

2023D0166

OBJET :

**02. MOTION DE
SOUTIEN POUR LE
CLASSEMENT DU
COLLÈGE HENRI
DUNANT ET DES
ÉTABLISSEMENTS
RATTACHÉS EN
RÉSEAU D'ÉDUCATION
PRIORITAIRE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22-12-2023

ID : 059-215904004-20231208-202300166-DE



L'an deux mil-vingt-trois, le huit DÉCEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à Mme CLINKEMAILLIE Colette
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite aux échanges du conseil municipal du 30 novembre 2023, il est proposé de voter une motion de soutien pour le classement du collège Henri Dunant et des établissements rattachés en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Le texte proposé par 8 conseillers municipaux, Marc Bezille, Laetitia Flament, Bernard Loridan, Martine Lorphelin, Sabine Petitpret, Frédéric Timlelt, Alain Tredez et Olivier Vermeesch a été joint à la convocation.

La majorité que Monsieur le Maire représente propose un texte de remplacement distribué sur table, à savoir :

« Les minorités siégeant au conseil municipal de Merville se positionnent ce soir en faveur d'une motion de soutien pour le classement du collège Henri Dunant et des établissements rattachés en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Nous, les élus de la majorité, rappelons que nous jugeons ce classement stigmatisant pour les établissements publics mervillois et pour la commune elle-même. D'autre part, les REP ne sont plus d'actualité.

Nous rappelons que le Maire sollicite sans cesse les services de l'Etat en faveur d'un renforcement social de l'accompagnement des équipes éducatives pour aider les enfants en difficulté dans tous les établissements mervillois.

Nous rappelons que la collectivité met tout en œuvre, dans le cadre de ses compétences, pour favoriser l'ouverture d'esprit : un agent territorial spécialisé des écoles maternelles par classe, des intervenants en matière d'éducation physique, numérique, arts plastique et théâtre, la rénovation d'une école primaire, l'accès aux services culturels et sportifs,...

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées au collège Henri Dunant et notamment le manque de considération du rectorat pour les remplacements des enseignants absents de longue durée.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉC

OBJET : 02. MOTION DE SOUTIEN POUR LE CLASSEMENT DU COLLÈGE HENRI DUNANT ET DES ÉTABLISSEMENTS RATTACHÉS EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE.

Ce mardi 5 décembre, le ministre de l'Éducation Nationale, Gabriel Attal, a publié une lettre aux personnels de l'éducation nationale que nous avons lue attentivement. Le ministre répète son engagement à mobiliser pour l'élévation du niveau des élèves. Il y écrit son soutien aux équipes éducatives, notamment dans leurs conditions quotidiennes d'exercice et leurs évolutions de carrière.

Gabriel Attal a dévoilé tout un arsenal de mesures visant à renforcer les savoirs fondamentaux et tenter de redresser le niveau des élèves français. Ce « choc des savoirs » est un « sursaut pour l'avenir de notre école », a assuré le ministre. Le retour de l'autorité du professeur qui pourra décider de faire redoubler. Le diplôme qui doit à nouveau valoir quelque chose. Et l'élève qui doit retrouver le goût de l'effort et de l'adversité.

Une mobilisation générale pour élever le niveau de tous les élèves est construite autour de trois axes.

PREMIER AXE : Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs

DEUXIÈME AXE : Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève

TROISIÈME AXE : Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

Une fois n'est pas coutume et parce que nous sommes convaincus par ces propositions qui peuvent améliorer la situation locale, nous proposons donc une motion assurant le gouvernement du soutien de la commune à ces dispositions. Nous demandons l'application rapide de ces mesures dans les établissements mervillois, en particulier la prise en considération de la situation du collège Henri Dunant avec un renforcement des effectifs de professeurs. »

Sur proposition de Monsieur le Maire, la motion est adoptée à la majorité des votes exprimés (19 pour, 2 abstentions : Julien MOUILLE et Marine BLANQUART, 8 contre : liste « Merville en Grand », liste « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale », Marc BEZILLE, Olivier VERMEESCH).

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.